



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

# NOTE D'INFORMATION

N° 19.52 – Décembre 2019

Depp

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald  
Édition : Bernard Javet  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
e-ISSN 2431-7632

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA PERFORMANCE

DEPP-DVE  
61-65, RUE DUTOT  
75732 PARIS CEDEX 15

## 64 350 élèves allophones nouvellement arrivés en 2017-2018 : 8 sur 10 étaient déjà scolarisés précédemment

- Au cours de l'année scolaire 2017-2018, 64 350 jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde ont été scolarisés en école élémentaire, en collège ou en lycée. À ces élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés s'ajoutent 1 980 jeunes pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire et 2 380 jeunes en attente d'une affectation. Près de 8 allophones nouvellement arrivés sur 10 étaient déjà scolarisés précédemment et près de 9 sur 10 bénéficient d'un soutien linguistique, la plupart du temps dans des unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants.

Auteures : Laurence Brun, Émilie Le Caignec, DEPP-B1

► L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux enfants nouvellement arrivés en France comme aux autres. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Depuis 2014, la DEPP a mis en place une enquête annuelle permettant de quantifier le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire. Le champ de l'enquête regroupe tous ces élèves allophones nouvellement arrivés du CP jusqu'à la terminale, sans condition d'âge, qu'ils soient scolarisés ou en attente d'une scolarisation. Les enfants et jeunes allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite n'entrent pas dans le champ de l'enquête.

### En 2017-2018, pour 1 000 élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, 6,8 sont allophones

Au cours de l'année 2017-2018, 64 350 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) ont été scolarisés. Ces élèves « allophones nouvellement arrivés » ont pu bénéficier d'un soutien linguistique au fur et à mesure de leur arrivée, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire, l'objectif étant qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe sans soutien linguistique.

Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est « allophone nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif en FLS existe. L'élève sort donc du champ de l'enquête dès qu'il devient autonome en français et que son besoin disparaît. Dans cette note d'information, l'emploi

de l'expression « élève allophone » fait ainsi référence à un « élève allophone nouvellement arrivé » et scolarisé, donc hors jeunes en attente de positionnement et jeunes pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

En 2017-2018, tout au long de l'année, 64 350 élèves allophones nouvellement arrivés ont été scolarisés, 30 385 dans des écoles élémentaires, 27 110 dans des collèges et 6 855 dans des lycées. Lorsque l'on rapporte cet effectif à la population scolaire correspondante, les élèves allophones représentent 6,8 pour 1 000 élèves (7,2 % dans l'élémentaire, 8,7 % dans les collèges et 3,2 % dans les lycées). S'y ajoutent 1 983 jeunes pris en charge par les MLDS.

Par rapport à l'année scolaire 2016-2017, le nombre d'élèves scolarisés recensés par l'enquête a progressé (+ 3 677 élèves, soit + 6,1 %). Cette augmentation est en partie due au département de Mayotte. Hors Mayotte, la progression est de + 2 267 élèves, soit + 3,8 % seulement. Les effectifs d'élèves allophones scolarisés à Mayotte sont en effet passés de 453 pour l'année 2016-2017 à 1 893 pour l'année 2017-2018 (à mettre en regard avec les plus de 1 000 élèves en attente de scolarisation en 2016-2017, contre une vingtaine en 2017-2018).

### Un test de positionnement initial pour évaluer les besoins des élèves

Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les besoins éducatifs des élèves

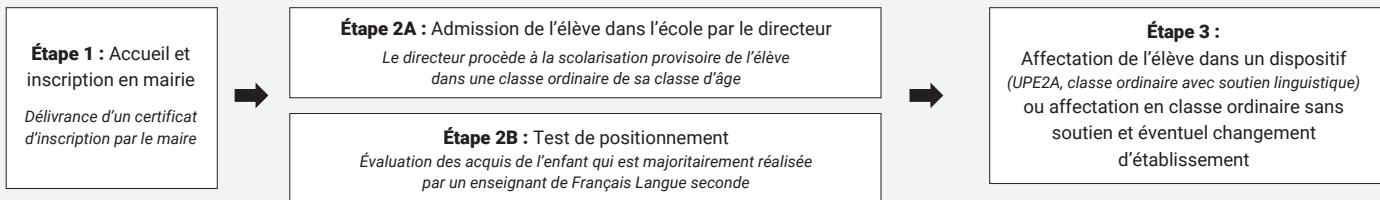
allophones nouvellement arrivés sont mis en évidence par un test de positionnement initial

► **figure 1.** Il s'agit d'une évaluation permettant de déterminer leur niveau de scolarisation antérieur, leurs acquis initiaux en langue française, ainsi que leurs compétences scolaires (en mathématiques notamment). Les exercices peuvent être réalisés dans la langue d'origine de l'élève. Ce besoin est réévalué tout au long de la scolarité par l'équipe pédagogique. Pour une partie des élèves de l'année scolaire 2017-2018, le positionnement a été réalisé avant la rentrée scolaire 2017. Il s'agit alors d'élèves maintenus, en raison de leurs besoins, dans des dispositifs spécifiques à cheval sur les deux années scolaires (2016-2017 et 2017-2018). Cependant, la majorité des élèves (62 %) sont arrivés au cours de l'année 2017-2018 ; ce sont les néo-arrivants. Si les arrivées s'observent tout au long de l'année, le flux des entrées est toutefois plus important en septembre : près de la moitié (47 %) des néo-arrivants sont positionnés à cette période. La structure à l'origine de ce positionnement initial diffère selon le degré de scolarisation. Dans les écoles élémentaires, l'évaluation est faite au niveau local par un enseignant possédant une certification complémentaire dans l'enseignement français langue seconde (71 % des cas) ou par l'équipe pédagogique (15 %). Pour le second degré, les structures à l'origine du positionnement sont le centre d'information et d'orientation (CIO avec 29 % des cas) ou le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV avec 29 %).

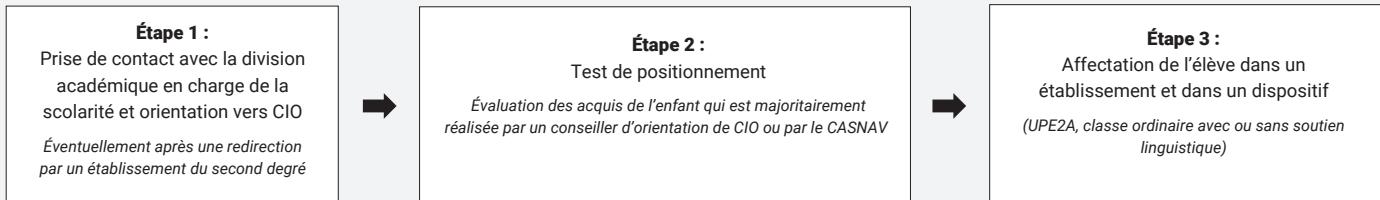
## ► 1 Organisation de l'accueil des élèves allophones

### Scolarisation d'un élève allophone en 2017-2018 dans...

#### ► le 1<sup>er</sup> degré (CP à CM2) : 30 385 scolarisés en école élémentaire



#### ► le 2<sup>nd</sup> degré (Collège et Lycée) : 27 110 scolarisés en collège et 6 855 en lycée



+ 1 983 pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) au cours de 2017-2018

+ 2 382 jeunes en attente d'une scolarisation au 1<sup>er</sup> juillet 2018

**Champ :** France métropolitaine + DOM.

**Source :** MENJ-DEPP, enquête EANA 2017-2018.

Réf. : Note d'Information, n° 19.52. © DEPP

Les résultats de ces tests de positionnement permettent d'élaborer les réponses pédagogiques les mieux adaptées à chaque élève.

### 2 382 jeunes en attente d'une affectation en juin 2018

En juin 2018, 2 382 jeunes sont en attente d'une scolarisation et d'une prise en charge dans un dispositif spécifique, bien qu'ils aient fait l'objet d'un positionnement, le plus souvent par le CASNAV ou le CIO. 55 % d'entre eux ont réalisé leur test de positionnement avant le 1<sup>er</sup> janvier.

### Des délais de prise en charge très différents selon le degré

Dans le premier degré, le test de positionnement se fait en même temps ou après l'inscription dans un établissement ► **figure 1**. Ainsi, dans le cas où l'élève est inscrit dans une école pourvue d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), celui-ci peut être positionné dans un dispositif le jour même par l'enseignant FLS. Cette situation correspond à celle de

### ► 2 Délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2017-2018 selon le degré et des jeunes en MLDS (en %)

Durée avant prise en charge (délai entre positionnement et entrée dans 1 <sup>er</sup> dispositif)	École	Collège	Lycée	MLDS
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	72,8	24,1	27,0	18,8
Entre 1 et 14 jours	15,5	25,6	18,8	19,2
Entre 15 et 30 jours	3,9	19,2	14,0	16,5
Entre 1 et 3 mois	3,6	19,7	20,6	28,9
Entre 3 et 6 mois	1,5	6,1	9,2	11,4
Entre 6 mois et 1 an	1,6	2,7	6,0	4,6
1 an et plus	1,1	2,6	4,4	0,6
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Champ :** Élèves allophones scolarisés en 2017-2018, et jeunes accueillis en MLDS, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.

**Source :** MENJ-DEPP, enquête EANA 2017-2018.

Réf. : Note d'Information, n° 19.52. © DEPP

quasiment trois-quarts des élèves allophones scolarisés en 2017-2018 dans le premier degré ► **figure 2**.

Pour le second degré, à l'inverse, l'inscription dans un établissement intervient à la suite de l'affectation prononcée suite au positionnement. Le délai de prise en charge des élèves allophones est donc plus long dans le second degré.

Parmi les allophones scolarisés en 2017-2018, 50 % des collégiens et 46 % des lycéens ont attendu moins de deux semaines pour entrer dans un dispositif après leur test de positionnement. En revanche, 11 % des

collégiens et 20 % des lycéens allophones ont dû attendre plus de trois mois afin d'intégrer le système scolaire après leur test de positionnement.

Les jeunes allophones en MLDS ont les délais de prise en charge les plus longs : seulement 38 % sont scolarisés deux semaines après leur test de positionnement et encore 17 % d'entre eux n'étaient pas scolarisés trois mois après leur test de positionnement.

Entre 2016-2017 et 2017-2018, la part des élèves attendant le plus longtemps entre leur test de positionnement et l'entrée dans un

dispositif a globalement progressé. Si 2,6 % des élèves scolarisés en collège durant l'année scolaire 2017-2018 ont attendu plus d'un an, ils étaient 1,9 % en 2016-2017 (la part des élèves allophones en lycée dans ce cas est passée de 2,8 % à 4,4 % entre les deux années scolaires).

**77 % des élèves étaient déjà scolarisés avant leur arrivée en France**

Parmi les allophones nouvellement arrivés et scolarisés en 2017-2018, près de huit sur dix étaient déjà scolarisés avant leur arrivée en France. Ils étaient 73 % sur l'année 2016-2017. Lors de cette scolarisation antérieure, l'élève a été scolarisé dans sa (ou une de ses) langue(s) maternelle(s) dans plus de 80 % des cas. Plus de 6 allophones sur 10 ne parlent qu'une seule langue en dehors du français, 3 sur 10 en parlent deux. Les lycéens parlent plus fréquemment deux langues ou plus en dehors du français (43 % d'entre eux, contre 37 % des collégiens et 32 % des élèves des écoles élémentaires). En effet, le nombre de langues parlées augmente avec l'âge : 30 % des élèves de moins de 10 ans parlent au moins deux langues, contre 37 % des élèves de 10 à 15 ans et 39 % des élèves de 16 ans ou plus.

Parmi les élèves allophones, les garçons représentent 59 % des effectifs (contre 51 % pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées). Plus les élèves sont âgés, plus la proportion de garçons est importante : on compte respectivement 71 % de garçons parmi les élèves allophones en lycée (contre 50 % pour l'ensemble des lycéens).

## **De 2 % à 36 % d'élèves allophones selon les départements**

La proportion des élèves allophones selon le territoire est contrastée. La Guyane, Mayotte, les départements du Bas-Rhin, du Rhône, du Vaucluse, de la Haute-Vienne, des Alpes-Maritimes, du Gard et du Territoire de Belfort comptent plus d'élèves allophones, en proportion de leurs effectifs scolaires, que les autres départements ► **figure 3**. Dans ces départements, les élèves allophones représentent plus de dix élèves pour 1 000 élèves scolarisés, contre 6,8 % au niveau national. Les départements des Landes, du Loir-et-Cher, de la Vendée, ainsi que la Martinique comptent moins de 2,5 % d'élèves allophones. La Guyane et Mayotte accueillent respectivement 36 % et 23 % d'élèves allophones au sein de leurs effectifs scolaires.

**9 élèves sur 10 bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique**

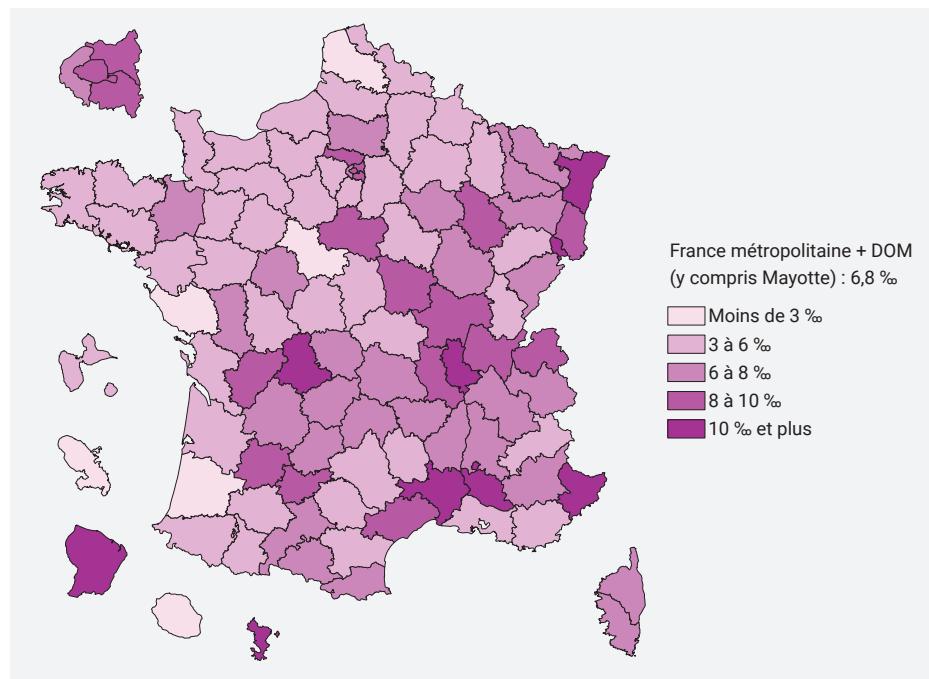
Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans des dispositifs d'aide (unité pédagogique pour élèves allophones arrivant [UPE2A]), ou bien bénéficier d'un soutien linguistique en classe ordinaire ; ils peuvent aussi bénéficier de modules d'accueil temporaire. Les élèves ayant été, dans leur pays d'origine, très peu, voire pas du tout scolarisés, peuvent

intégrer une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement (UPE2A-NSA).

Pour l'année 2017-2018, 90 % des élèves allophones bénéficient d'une scolarité dans un dispositif spécifique ou d'un soutien linguistique ► **figure 4**. C'est au collège que la prise en charge est la plus fréquente : 95 % des collégiens intègrent un dispositif. En école élémentaire et au lycée, cette proportion est légèrement plus faible (respectivement 86 % et 88 %).

À l'inverse, 10 % des élèves allophones sont donc scolarisés en milieu ordinaire sans soutien linguistique, et ce pour l'une des raisons suivantes : manque de places, absence de dispositif dans la zone géographique de l'élève, attente d'une affectation.

► 3 Nombre d'élèves allophones pour 1 000 élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré



**Lecture** : en 2017-2018, pour 1 000 élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré, 6,8 sont allophones.  
**Champ** : élèves allophones scolarisés dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré en 2017-2018, hors MLDS, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.  
**Source** : MENJ-DEPES enquête EANA 2017-2018.

Réf. : Note d'Information, n° 19.52. © DEPP

► 4 Répartition des élèves allophones selon le mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif (en %)

Mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif	Ensemble	École	Collège	Lycée
<b>Classe cursus ordinaire sans soutien linguistique</b>	<b>10</b>	14	5	12
<b>Dispositif d'accueil</b>	<b>90</b>	86	95	88
dont UPE2A	<b>61</b>	60	66	45
<b>Classe cursus ordinaire avec soutien linguistique</b>	<b>21</b>	23	17	28
UPE2A-NSA	<b>6</b>	3	9	5
Autre	<b>2</b>	0	3	9
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Champ :** élèves allophones scolarisés en 2017-2018, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année, hors élèves pris en charge par un dispositif d'accueil de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)  
**Source :** MENJ-DEPP, enquête EANA 2017-2018.

Réf. : Note d'Information, n° 19.52. © DEPP

## Une prise en charge en UPE2A majoritairement

Quel que soit le degré de scolarisation, les élèves allophones intègrent majoritairement une UPE2A ou une UPE2A-NSA (67 %), 21 % se retrouvent dans une classe ordinaire avec soutien linguistique ▶ **figure 4**.

Il existe cependant des disparités territoriales dans les modes de prise en charge. Six départements scolarisent très peu (moins de 15 %) d'élèves allophones dans un dispositif UPE2A (y compris UPE2A-NSA - Indre, Morbihan, Mayenne, Meuse, Dordogne et Martinique). Il s'agit de départements accueillant chacun moins de 350 élèves allophones. À l'inverse, dans certains départements (Manche, Hauts-de-Seine, Paris, Aube, Ain, Marne et Seine-Saint-Denis), ils sont quasi exclusivement scolarisés en UPE2A (plus de 90 %).

## Plus de 70 % des allophones sont « à l'heure » en élémentaire, 60 % sont en retard au collège

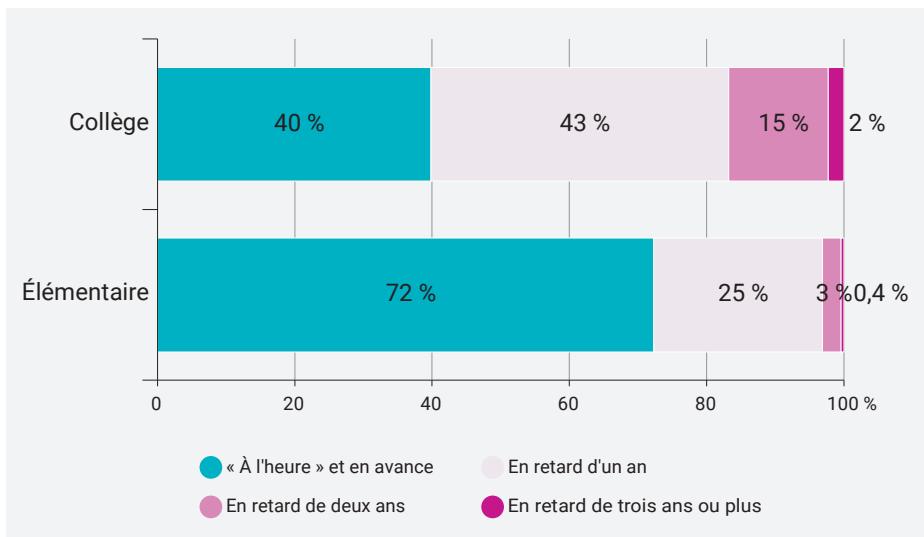
Plus de sept élèves allophones scolarisés dans le premier degré sur dix sont « à l'heure », c'est-à-dire que leur âge correspond à l'âge théorique pour ce niveau de formation. À l'école élémentaire, les retards de deux ans ou plus relèvent de l'exception (autour de 3 % ▶ **figure 5**). Au collège, la proportion d'élèves allophones « à l'heure » est nettement plus faible : 6 collégiens sur 10 sont en décalage par rapport à leur classe d'âge. Pour 72 % des collégiens allophones en décalage avec leur classe d'âge, ce décalage est d'un an. Parmi les élèves allophones scolarisés en lycée, 46 % sont inscrits dans une formation professionnelle du second degré, majoritairement en première année de CAP ou en seconde professionnelle (contre 30 %

pour l'ensemble des lycéens). 17 % des lycéens allophones sont scolarisés dans une classe spécifique pour allophone sans module de rattachement à un niveau scolaire. Parmi les 29 % de lycéens allophones inscrits dans le second cycle général et technologique, 77 % sont en classe de seconde.

## 9 300 écoles et établissements accueillent des élèves allophones

Parmi les 9 300 écoles et établissements accueillant au moins un élève allophone, 5 700 sont des écoles élémentaires, 2 500 des collèges et 1 100 des lycées. En moyenne, 6 à 7 allophones sont accueillis au sein des établissements accueillant des élèves allophones, mais environ 30 % d'entre eux ne scolarisent qu'un seul élève allophone. Les écoles, souvent de plus petite taille, scolarisent moins d'élèves allophones (en moyenne 5 élèves par école). À l'inverse, 9 % des établissements accueillant des allophones en scolarisent 20 ou plus ; il s'agit principalement de collèges. Ainsi, 37 % des allophones sont scolarisés dans un établissement en scolarisant vingt ou plus. ■

### ▶ 5 Retard scolaire des élèves allophones en élémentaire et au collège



**Champ :** élèves allophones scolarisés en élémentaire ou au collège lors de l'année scolaire 2017-2018, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.

**Source :** MENJ-DEPP, enquête EANA 2017-2018.

Réf. : Note d'Information, n° 19.52. © DEPP

### POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 19.52 est en ligne sur [education.gouv.fr/statistiques](http://education.gouv.fr/statistiques)

Pour accéder aux figures et à des informations complémentaires (notamment encadrés Source, Champ et Définition) voir la rubrique « Télécharger les données au format XLS ».